

<https://www.snetap-fsu.fr/Reforme-de-l-ATS-BIO-un-groupe-de-travail-pour-quoi-faire.html>



Réforme de l'ATS BIO : un groupe de travail pour quoi faire ?

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : mercredi 12 octobre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

En janvier dernier, la [DGER](#) a annoncé par écrit aux directeurs des 10 lycées agricoles la suppression de la classe ATS BIO et son remplacement par une classe passerelle.

Nous avons rencontré la [DGER](#) sur le sujet en avril 2022...

[Suppression des classes ATS BIO, le SNETAP-FSU interroge la DGER](#)

Il s'est donc tenu le mardi 20 septembre un groupe de travail commun [CNEA-CNESERAAV](#) au sujet de ce projet de réforme. Mais depuis le mois de février, des groupes de travail avec l'inspection se sont tenus pour avancer sur le projet de création de classe passerelle... le projet est particulièrement avancé... alors quel est le rôle de ce groupe de travail ? Nous avons eu l'impression que trop de choses sont déjà décidées. Nous espérons qu'un nouveau groupe de travail aura de vraies marges de manœuvre et pourra être force de propositions.

[Vous trouverez ici le diaporama qui présente les premiers éléments de réflexions suite à ces échanges.](#)

Ce qu'il faut retenir

- Le concours : il se déroulera en mars de la 2e année de [BTS/BTSA](#) ; il comportera deux épreuves écrites ([LV](#) avec un coefficient 0 mais note éliminatoire et une épreuve de synthèse + sciences) pour l'admissibilité et un oral-entretien pour l'admission.
- Classe passerelle : les élèves intègrent une classe passerelle (soit en VETO/ AGRO). A la fin de l'année, ils intégreront soit une école vétérinaire soit une école d'ingénieur agro en fonction du concours qu'ils ou elles ont réussi en mars de l'année de BTSA2.

Ce qui nous interroge/inquiète ?

- Des classes fragilisées. Si le Ministère persiste à fixer à seulement 120, le nombre de places au concours...cela fera à peine 12 élèves par classe (dédoublés de plus entre VETO et AGRO sur une partie des cours)
- Le statut de ces classes.
- Comment motiver des étudiant.es qui ont déjà réussi un concours et ont intégré soit VETO soit AGRO ?
- Comment uniformiser le contrôle continu sur 12 classes ?
- Quelle communication sur ces classes pour les futur-es étudiant-es (qui ont intégré le BTSA cette année) ?
- Quels BTSA permettront d'accéder à ces classes passerelles ? Une liste de 15 BTSA ?
- Quelle forme, quelle date, pour ce concours ? Épreuve de langues vivantes, épreuve d'analyse et oraux ?
- Comment se fera le choix de l'école à intégrer ? Quels critères ? Quel classement ? Qu'est-ce qui déterminera que tel ou tel étudiant intègre telle ou telle école vétérinaire, par exemple ?

Ce que nous portons

- **Un maintien de toutes les classes dans les 12 lycées publics**
- Un maintien du statut de classe préparatoire de ces 10 classes
- Une sécurisation du parcours des étudiant.es (droit au redoublement, soutien, réorientation pour celles et ceux qui le souhaiteraient...)

Réforme de l'ATS BIO : un groupe de travail pour quoi faire ?

Mais **SURTOUT une augmentation du nombre de places au concours C** (200 places sont nécessaires !) en ouvrant largement ce concours à d'autres écoles au réseau Polytech par exemple. Au final, le dispositif global ne semble pas prêt. Les étudiants futurs candidats qui pourraient constituer le vivier important nécessaire n'ont pas été informés, sensibilisés...

LE REPORT D'UN AN de la réforme semble indispensable. C'est ce que nous porterons dans les prochains groupes de travail. Si ceux-ci sont de véritables espaces d'échange et pas seulement d'information d'un travail qui se fait sans les représentants des personnels.

La délégation SNETAP-[FSU](#)